

PONT-DE-VEYLE

Alban Léonard, né le 6 avril 1791 à Pont-de-Veyle. Il conçoit, avec Vallet, un aérostat doté d'ailes actionnées par un moulinet et d'un gouvernail. Le 24 mai 1785, ce ballon nommé «Comte d'Artois», réalise son premier vol libre à Javel en banlieue parisienne. Ce premier vol sera suivi de nombreux autres au-dessus de Paris. Chimiste, il met au point à Javel, un liquide blanchissant, décolorant et désinfectant. Il meurt à Javel le 21 mars 1803.

Alban Mathieu dit **Guillon**. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Alexandre Claude. Sait écrire. Huissier. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. Secrétaire de la société en nivôse an II. Sa femme est accusée de maltraitance sur un élève de la Patrie, le 16 messidor an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Terroriste. Il est exclus de la Garde Nationale le 17 floréal an III. On lui retire une pique appartenant à la municipalité le 17 floréal an III.

Amiel Barthélemy. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Amiel Léonard. Sait signer. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, en nivôse an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI.

Amiel Laurent fils. Sait écrire. Il est élu lieutenant de la compagnie Dert du 4^e bataillon de l'Ain le 5 août 1792. Commissaire de la société, le 9 nivôse an II, pour trouver un local de réunion. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 5 thermidor an V. Commandant de la compagnie de l'Arcangelé en 1811.

Augagneur Antoine (?). Sait signer. Son fils Jean est nommé, le 27 prairial an II, par le district de Châtillon, sur l'avis de la société populaire de Pont-de-Veyle pour être élève à l'Ecole de Mars. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI.

Augagneur Jean. Cordonnier (?) demeurant à Pont-de-Veyle. Notable (?) « *Hors d'usage* »¹ (?). Il a le droit de vote en l'an VI.

Augagneur Pierre, né en 1770 à Pont-de-Veyle. Il s'engage, le 29 juillet 1792, au 9^e régiment de cavalerie ci devant Artois Cavalerie. Il sert comme sergent à la 3^e compagnie puis à la compagnie des canonnières du 4^e bataillon de l'Ain. Il reçoit un certificat de bons services le 18 juillet 1793 à Saint-Michel. Il reçoit un certificat de présence, le 21 ventôse an II à Annecy. Il sert comme sergent à la 9^e compagnie du 4^e bataillon de l'Ain. Il est présent lors de la revue d'Annecy, le 21 pluviôse an II. Il reçoit un certificat de présence, le 21 ventôse an II à Annecy. Il a le droit de vote en l'an VI.

Auguet Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Baboud Jean Baptiste. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Baboud Paul. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bachelard Jean. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Secrétaire de Lalande en 1789. Mis en détention, le 6 ventôse an V. Libéré le 7 ventôse an V.

Bailly Philippe dit **le Maître**. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il s'engage au 12^e régiment de chasseurs à cheval le 5 août 1792 à Hesdin. Il reçoit un certificat de bons services le 27 nivôse an II de Reims. Blessé au combat, il obtient un congé absolu le 29 ventôse an II du commissaire des guerres de la 17^e division. Il est inscrit sur le registre des volontaires blessés du district de Châtillon.

Ballaguy Claude. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI. Négociant demeurant à Pont-de-Veyle en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement de l'arrondissement de Bourg pour le trimestre de janvier à mars 1807. Propriétaire d'une filature de coton. Maire de Pont-de-Veyle de septembre 1815 à 1818.

Bas Philibert, né le 5 octobre 1760 à Cruzilles. Sait écrire. (Voir *Cruzilles*). Fils de Benoît Bas, commerçant en vins, et de Jeanne Carronnier. Clerc de notaire chez Vallet puis chez Dumas à Pont-de-Veyle. Notaire royal à Cruzilles de 11 octobre 1785 à 1814. Nommé député de Cruzilles, le 23 mars 1789, à l'assemblée générale des trois ordres à

¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.



Bourg. Elu maire de Cruzilles le 26 février 1790. Une de ses premières actions en tant que maire de Cruzilles est de doter la ville d'un règlement de police municipal concernant les routes et chemins, avec défense faite aux personnes "*d'arracher mes affiches et grands placards que l'on pose à la porte de cette église...sous peine de punition corporelle*"². Fédéraliste. Député du canton de Pont-de-Veyle auprès du Conseil Général de l'Ain le 29 juin 1793. « *Mauvais riche* »³. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Agent municipal en l'an V et en l'an VI. Il a le droit de vote en l'an VI. Officier public en 1800. Maire de Cruzilles de 1800 à 1808 puis de 1811 à 1829. Il fait une demande décoration du Lys au début de la Seconde Restauration. Il décède à Cruzilles le 6 février 1829.

Basset Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé en 1811 (?).

Baudet François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Baudet Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Baudet Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Baudet Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bayle Jacques. Demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Modéré* »⁴. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bayle Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Beaurepaire François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bechet Jean. Sait signer. Demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 20 thermidor an V. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bechet Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Berange. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

² Registre de délibérations de Cruzilles.

A.C. Cruzilles, D1. Déposées aux A.D. Ain.

³ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

Bernard Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bernardet Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bernardet Hugues. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bernardet Jean Philibert. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bernardet Jean Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bernardet Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Berthelier Jean. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Berthelier Jean Baptiste. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Berthelier Michel. Demeurant à Pont-de-Veyle. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 5 thermidor an V. Il a le droit de vote en l'an VI.

Berthioud Jacques. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bertoud François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bertrand père. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Toute sa sacré maison est dans un profond fanatisme, et modéré* »⁵. Soupçonné par le commissaire général de police de Lyon, le 25 ventôse an IX, d'avoir hébergé l'abbé Rougier, chef de l'agence royaliste du Midi.

Bertrand Jean Joseph fils aîné. Sait écrire. Premier conseiller de Pont-de-Veyle. Il porte plainte, le 17 février 1786, auprès du baron de Breteuil contre les incursions réitérées de Tardy, juge, à Pont-de-Veyle, au mépris des arrêts obtenus contre lui et sa place. Marchand avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Il signe le procès verbal de brûlement des archives à Pont-de-Veyle, le 27 juillet 1789. Elu maire de Pont-de-Veyle le 15 avril 1792. Démissionnaire, il est remplacé le 3 décembre 1792. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. Secrétaire de la société en frimaire an II. Secrétaire de la société en nivôse an II. Il fait don d'une selle, d'une bride et d'une paire de botte, le 19 ventôse an II, pour la cavalerie de la République. Pénétré « *des vues salutaires et philosophiques* », il propose, le 5 germinal an II, l'interdiction de vente de boisson et de nourriture les dimanches et jours de fête par les cabaretiers et aubergistes. Membre du comité de surveillance de Pont-de-Veyle en prairial an II.

⁵ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Commandant en chef de bataillon de la Garde Nationale Sédentaire de Pont-de-Veyle en l'an IV. Il prête le serment de haine à la royauté, le 10 pluviôse an IV. Il a le droit de vote en l'an VI. Il fait une demande pour obtenir la levée des séquestres sur les biens de son frère Pierre Bertrand, curé de Dommartin, prêtre non jureur, ce qu'il obtient, par arrêté du département, le 8 pluviôse an VII. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle le 12 thermidor an VIII. Il a le droit de vote en l'an VI. Il fait parti des 550 plus imposés du département de l'Ain en l'an XII (?).

Bertrand Jean Marie, cadet. Sait écrire. (Voir *Châtillon-sur-Chalaronne*). Marchand avant 1789. Receveur et secrétaire de Pont-de-Veyle en juillet 1789. Il signe le procès verbal de brûlement des archives à Pont-de-Veyle, le 27 juillet 1789. Il achète une chaise provenant de l'église de Pont-de-Veyle, le 30 pluviôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI. Il fait une demande pour obtenir la levée des séquestres sur les biens de son frère Pierre Bertrand, curé de Dommartin, prêtre non jureur, ce qu'il obtient, par arrêté du département, le 8 pluviôse an VII. Négociant demeurant à Pont-de-Veyle en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement de l'arrondissement de Bourg pour le trimestre de janvier à mars 1807.

Bichet. Jardinier. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Modéré* »⁶.

Bidard François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Boino. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Bolivand Barthélemy. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bolivent Jean, né en 1731 à Pont-de-Veyle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Chanoine. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 15 pluviôse an II. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bolland Jean Philippe. Sait écrire. Commissaire géomètre avant 1789. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. Secrétaire du comité de surveillance en octobre 1793. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II. Membre de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle en l'an II. Secrétaire de la société en brumaire an II. Membre du comité de surveillance de Pont-de-Veyle, « *commissaire patriote de 1793 grand ami de la cy-devant calotte* »⁷. Président du comité de surveillance en messidor an II. Nommé pour procéder au partage des communaux de Châtillon le 6 messidor an II. Commissaire séquestrateur du district de Châtillon en l'an III. Il reçoit, le 29 ventôse an III, la dénonciation par la municipalité de Pont-de-Veyle, des terroristes de la commune. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bollard. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Bonjour François. Sait signer. Marchand – blanchisseur demeurant à Pont-de-Veyle. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 12 mars 1784. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Concierge de la maison d'arrêt de Pont-de-Veyle en l'an VI. Il réclame son salaire à l'administration, le 10 prairial an VI. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bonnard Jacques Antoine. Sait écrire. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bonnerot J. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Bonnet Paul. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Borgat Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Borsat Daniel. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Boucher fils. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. Reçoit une mention honorable de la société le 9 nivôse an II.

⁶ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁷ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

Secrétaire de la société populaire de Pont-de-Veyle en messidor an II. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Bouchy Laurent. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bourandy Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bourandy Michel. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bourdon Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bourdon Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bourdon Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bourdon Noël. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bourdon Paul. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Bouverot Joseph. Avocat demeurant à Pont-de-Veyle. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux.

Brenon Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Bretenet Antoine (?). Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI (?).

Bretenet Michel, né à Pont-de-Veyle. Il entre comme fusilier au 9^e bataillon du Var. Il entre à la compagnie des canonniers de la 166^e demi-brigade d'infanterie. Il reçoit un certificat de présence le 4 germinal an II au camp de Bruis. Elu sergent major à la 7^e compagnie du 9^e bataillon de l'Ain à sa formation. Il reçoit un certificat de civisme et de bons services le 18 fructidor an II au camp de l'Isle du Rhin.

Brochon François, né en 1774 à Pont-de-Veyle. Garçon tissier demeurant à Pont-de-Veyle. Il entre au 1^{er} bataillon du 27^e Régiment d'Infanterie de Ligne en mai 1791. Il s'engage au régiment de Lyonnais infanterie le 27 février 1792 auprès de la municipalité de Pont-de-Veyle. Il reçoit un certificat de bonne conduite le 23 ventôse an II au cantonnement de Pernesheim.

Brochond Paul, né à Pont-de-Veyle. Il sert comme volontaire à la 1^{ère} compagnie du 9^e bataillon de l'Ain. Il reçoit un certificat de civisme et de bons services de 20 germinal an II de Carouge.

Buisson. Sait signer. Tailleur. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse

an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Buisson Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Buisson Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Buisson François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Buisson Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Burlat Claude (?). Sait écrire. Chirurgien avant 1789. Inscrit comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI (?).

Burlat Jean Marie. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Burtin fils. Homme de loi. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, le 19 frimaire an II.

Burtin Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Burtin Georges, né en 1760. Pourvoyeur demeurant à Pont-de-Veyle. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II, « *bon* »⁸. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Mis en détention à Châtillon sur Chalaronne après le 9 thermidor an II. Coquetier. Suspecté d'être partisan des terroristes. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « *encore avec un air menaçant, ... cherchant... à faire renaître le régime de la Terreur* » et boire « *à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France)* »⁹. Dénoncé le 14 ventôse an III pour « *profiter de l'influence que lui donnait sa place pour menacer de guillotine ceux des officiers municipaux qui refusaient de signer en sa faveur des réquisitions de denrées à prendre au taux du maximum* »¹⁰. Dénoncé au commissaire séquestrateur du district de Châtillon, le 29 ventôse an III, par la municipalité de Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

⁸ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁹ Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 14L.

¹⁰ Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon, 17 ventôse an III. A.D. Ain 14L.

Cace. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Canalle Jean. Ebéniste. Membre de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle en l'an II. Commissaire de la société, le 9 nivôse an II, pour trouver un local de réunion. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II, « *bon* »¹¹. Il achète une chaise provenant de l'église de Pont-de-Veyle, le 30 pluviôse an II. Epuré du comité de surveillance de Pont-de-Veyle, le 27 germinal an II pour cause de parenté. Suspecté d'être partisan des terroristes. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « *encore avec un air menaçant, ... cherchant... à faire renaître le régime de la Terreur* » et boire « *à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France)* »¹². Reconnu avoir été induit en erreur, par le comité de surveillance du district de Châtillon, le 17 ventôse an III. Désarmé le 17 floréal an III. Il a le droit de vote en l'an VI.

Carra Jean-Louis, né à Pont-de-Veyle le 9 mars 1742. Fils de Claude Carra, commissaire aux droits seigneuriaux, et de Marie-Anne Colas. Elève au collège des Jésuites de Mâcon. Il est arrêté pour vol en 1758 et effectuée deux ans d'emprisonnement sans être jugé. A sa libération, il se rend en Moldavie et devient secrétaire de l'hospodar. De retour en France, il ramène une Histoire de la Moldavie et de la Valachie, publiée en 1777. Secrétaire de d'Argenson à Paris en 1768, il rédige en 1770 à Yverdon des articles pour l'Encyclopédie et les suppléments de la Grande encyclopédie. Lalande se vante de l'avoir fait nommer à cette place. Après avoir publié un roman Odazier à La Haye, Le système de la raison à Londres en 1773, un Essai particulier de politique en 1784, contre Lalande dit être écrit contre lui, et un Essai sur la nautique aérienne, contenant l'art de diriger les ballons, il travaille à la Bibliothèque du roi. En 1787, il est l'auteur de Un petit Mot de réponse à M. de Calonne, sur sa Requête au roi, par M. Carra. En 1789, il fait paraître un Avis du tiers état de la Bresse sur la nomination des députés aux Etats généraux. Il fonde avec Mercier, le 3 octobre 1789, les Annales Patriotiques. Cette année 1789 il publie divers opuscules : Le premier coup de Vèpres. Avis à la Chambre des Communes, sur la retraite des privilégiés pour servir de suite à l'orateur des Etats Généraux, à l'imprimerie de Necker, L'Orateur des Etats généraux pour 1789 suivie de L'Orateur des Etats généraux. Seconde partie en octobre 1789.

¹¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

¹² Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 14L.

Membre de la Société des Amis de la Constitution de Paris. Il publie en 1791 un Discours sur la conspiration d'Outre Rhin et sur les moyens les plus efficaces à employer relativement aux puissances étrangères qui accueillent et soutiennent cette conspiration. Le 6 février 1792 il est lit et est publié par la Société des Amis de la constitution, séante aux Jacobins, à Paris d'un Discours de L. Carra, sur le danger des circonstances présentes et sur le système de corruption employé par la cour, avec des notes et observations. En juillet 1792 il publie J.-L. Carra à ses frères et amis les fédérés des 83 départements, salut (13 juillet l'an IV de la liberté). Le 5 septembre 1792, il est élu à la Convention par la Saône-et-Loire. Il publie alors Correspondance de MM. de Montmorin et de Bertrand, ministres d'État, sur le Comité autrichien. Dénonciations et plaintes rendues par ces deux ministres contre le Sr Carra. Le 9 mars 1793, il est nommé représentant du peuple pour aider la levée dans les Deux-Sèvres et en Vendée. Représentant du peuple à l'armée du Centre, le 30 avril 1793. Il publie un justificatif, Rapport particulier de Carra, sur la mission des commissaires de la Convention Nationale aux armées réunies du Centre et des Ardennes, il devient secrétaire de l'Assemblée. Il publie un Discours de J.L. Carra sur le danger des circonstances présentes et sur le système de corruption employé par la cour à la Société des Amis de la Constitution. Il vote la mort du roi, sans appel au peuple et sans sursis. A cette occasion il publie, le 3 janvier 1793, un Discours contre la défense de Louis Capet, dernier roi des Français, après l'avoir lu à la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité¹³. Il publie alors une Opinion de Carra, sur le jugement de Louis Capet, ci-devant roi. Il publie un Dialogue entre le père Duchêne et Carra sur l'état actuel de la République française. Accusé de fédéralisme, il comparait le 3 octobre 1793 devant le tribunal révolutionnaire. Le 26 juin 1793, il publie Réponse de J.L. Carra, député à la Convention à ses calomnieux. Il publie un Précis de la défense de Carra, député de la Convention contre ses accusateurs. Condamné à mort le 30, il est exécuté le lendemain.

Chaix Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chambard Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chambard Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Channe Michel, né à Pont-de-Veyle. Il sert au 5^e bataillon de l'Ain. Il obtient un certificat de bons services le 9 ventôse an II d'Annecy.

¹³ Société des Amis de la liberté et de l'égalité. Discours contre la défense de Louis Capet, dernier roi des Français, par le citoyen Carra, ... prononcé à la séance du 3 janvier 1793.

Chanoz François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chanoz Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chanoz Michel. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chapuis Claude Philibert. Sait écrire. Bourgeois vivant de ses rentes avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, le 19 frimaire an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. « *Père du naturel des cochons, il ne fera bien à la République d'après sa mort. Fanatique* »¹⁴. Secrétaire de la société en fructidor an II. Agent national de la commune de Pont-de-Veyle. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II. Il est nommé au directoire du district de Châtillon par le représentant Boisset, le 8 frimaire an III. Nommé agent de la commune, il est installé le 1^{er} floréal an VI. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charassin. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Par trop exact comme commandant de la garde nationale* »¹⁵.

Charles. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Charles Charles. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charles Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charles Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charles Michel. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charlin Humbert. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charmaz Jean. Toilier demeurant à Pont-de-Veyle (?). Notable (?), « *hors d'usage* »¹⁶ (?). Il a le droit de vote en l'an VI.

Charmaz Noël. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charmie. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Charol Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il entre au 2^e bataillon de la 54^e demi-brigade le 10 mars 1792. Il reçoit un certificat de bonne conduite le 18 prairial an II à Landau.

Charvet Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charvet Léonard François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charvet Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Charvet Michel. Demeurant à Pont-de-Veyle. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 5 thermidor an V à 1811. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chastre Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Chatellain Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Cizaire François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Clair Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Clayette Etienne. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI.

Cochet Jérôme. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Cointet Charles. Tanneur. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Notable, « *nous le connaissons pour un bon bougre à poil* »¹⁷. Il a le droit de vote en l'an VI.

Collet Philibert Jean. Sait signer. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Sous lieutenant de la Garde Nationale Sédentaire de Pont-de-Veyle en l'an IV. Il prête le serment de haine à la royauté, le 10 pluviôse an IV. Il a le droit de vote en l'an VI.

¹⁴ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

¹⁵ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

¹⁶ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

¹⁷ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

Comte Jean. Bourgeois vivant de ses rentes avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre du conseil général de la commune de Pont-de-Veyle, « nous le connaissons pour un bon bougre à poil »¹⁸. Terroriste, désarmé le 17 floréal an III. Il a le droit de vote en l'an VI.

Constantin Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Constantin Paul. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Cornaton Claude François. Médecin demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Inscrit comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Officier de santé du 5^e bataillon de volontaires de l'Ain. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806. Chirurgien demeurant à Pont-de-Veyle en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement de l'arrondissement de Bourg pour le trimestre de janvier à mars 1807. Nommé par le préfet de l'Ain, le 15 juillet 1811, pour procéder à l'inoculation de la vaccine dans le canton de Pont-de-Veyle.

Corobert Jean Gabriel. Charpentier. Membre de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle en l'an II. Notable, « nous le connaissons pour un bon bougre à poil »¹⁹. Commissaire de la société, le 9 nivôse an II, pour trouver un local de réunion. Suspecté d'être partisan des terroristes. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « encore avec un air menaçant, ... cherchant... à faire renaître le régime de la Terreur » et boire « à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France) »²⁰. Reconnu avoir été induit en erreur, par le comité de surveillance du district de Châtillon, le 17 ventôse an III. Désarmé le 17 floréal an III. Il a le droit de vote en l'an VI.

Courvoisy Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Crevet Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Curtil Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Curty Benoît, né en 1768 à Pont-de-Veyle. Il entre, le 30 décembre 1785, au 83^e Régiment d'Infanterie

de Ligne. Caporal fourrier à la compagnie des grenadiers en 1794. Il reçoit un certificat de bons services le 8 pluviôse an II à Laon.

Dagallier Michel. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville (?). Il a le droit de vote en l'an VI.

Dagallier Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dalex François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Damiron Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Danière. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. secrétaire de la société populaire en germinal an II.

Darax Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dauriac. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain.

Davin Jacques. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Defer Jacques. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Deffert fille. Marchand de mode. Fréquente la société populaire de Pont-de-Veyle. « Intrigante, grande amie de ce matin de Deveyle de Pionin et autre maison, huée »²¹.

Defrance. Sait signer. (Voir *Saint-Jean-Sur-Veyle*). Notaire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Capitaine de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission.

Degarosson Uchard Etienne. Sait écrire. Avocat. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Commandant de la Garde Nationale du canton de Pont-de-Veyle à la fête de la fédération des Gardes Nationales de la province de Bourgogne à Dijon le 18 mai 1790. Capitaine de la Garde Nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Maire en 1791. Officier municipal de Pont-de-Veyle par arrêté de Reverchon le 3 novembre 1793. Chargé de donner un plan pour la fête en l'honneur de la

¹⁸ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

¹⁹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

²⁰ Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 14L.

²¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

libération des noirs, le 10 germinal an II. Nommé maire de Pont-de-Veyle le 18 juin 1794. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Propriétaire demeurant à Pont-de-Veyle en 1820. Nommé électeur du département de l'Ain le 11 octobre 1820.

Degeure Pierre. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 5 thermidor an V. Il a le droit de vote en l'an VI.

Degletagne Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle (?). « *Distillateur fanatique et patriote forcé* »²². Il a le droit de vote en l'an VI.

Deglise Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Delaunay Etienne, né en 1733. Menuisier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II. Président du comité de surveillance le 6 pluviôse an II. Secrétaire du comité de surveillance en messidor an II. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. « *Tonnerre de dieu et bon bougre* »²³. Dénoncé au commissaire séquestrateur du district de Châtillon, le 29 ventôse an III, par la municipalité de Pont-de-Veyle. Destitué et mis en état d'arrestation à Châtillon après le 9 thermidor an II. Suspecté d'être partisan des terroristes. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « *encore avec un air menaçant, ... cherchant... à faire renaître le régime de la Terreur* » et boire « *à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France)* »²⁴. Il a le droit de vote en l'an VI.

De Leguat Gabriel. Major de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, le 19 frimaire an II. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II.

²² Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

²³ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

²⁴ Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 14L.

Delin. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Delorme Claude fils. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Mis en détention le 7 vendémiaire an V à la prison de Pont-de-Veyle. Il est libéré le 9 vendémiaire an V.

Delorme Jean. Tissier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Agent national de la commune de Pont-de-Veyle en l'an II, « *nous le connaissons pour un bon bougre à poil* »²⁵. Chargé de donner un plan pour la fête en l'honneur de la libération des noirs, le 10 germinal an II. Terroriste. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « *encore avec un air menaçant, ... cherchant... à faire renaître le régime de la Terreur* » et boire « *à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France)* »²⁶. Dénoncé au commissaire séquestrateur du district de Châtillon, le 29 ventôse an III, par la municipalité de Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Demaret Etienne. Sait signer. Notaire avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Demeure Louis, né en 1757. Tailleur demeurant à Pont-de-Veyle. En septembre 1792, il prend la tête d'une troupe de volontaires qu'il finance avec des quêtes. « *Il se fit toujours beaucoup de partisans dans la classe indigente en leur promettant les dépouilles de riches* »²⁷. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II,

²⁵ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

²⁶ Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 14L.

²⁷ Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon, 17 ventôse an III. A.D. Ain 14L.

« bon »²⁸. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Mis en détention à Châtillon-sur-Chalaronne après le 9 thermidor an II. Suspecté d'être partisan des terroristes. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « *encore avec un air menaçant, ... cherchant... à faire renaître le régime de la Terreur* » et boire « *à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France)* »²⁹. Dénoncé au commissaire séquestrateur du district de Châtillon, le 29 ventôse an III, par la municipalité de Pont-de-Veyle.

Deplanche Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Deru. Il sert comme capitaine. Officier de la Légion d'honneur. Admis à la retraite, il se retire à Pont-de-Veyle. Bonapartiste. Accusé d'être chef d'une groupe de partisans durant les Cents Jours. Il est mis sous surveillance dans le département de l'Ain le 15 septembre 1815. sa mise sous surveillance est levée le 23 juillet 1816.

Deru Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Desgarosson Uchard aîné. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. « *Vrai modéré et fanatique* »³⁰.

Desmaret François Marie, né à Pont-de-Veyle. Il est élu adjutant major à la formation du 1^{er} bataillon de réquisition de Châtillon ou 9^e bataillon de l'Ain. Il obtient un certificat de bons services le 1^{er} ventôse an II à Voyron.

Desplanches André. (Voir *Saint-Jean-sur-Veyle*). Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Mauvais riche* »³¹.

Deveyle Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Deveyle de Lorde Pierre Laurent. Sait écrire. (Voir *Chatillon-sur-Chalaronne*). Il jouit des privilèges de la noblesse, avant 1789, sans être gentilhomme. Maire de Pont-de-Veyle le 7 mars 1790. Capitaine de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain.

²⁸ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

²⁹ Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 14L.

³⁰ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

³¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

Desvine. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain.

Diochon Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dojat Charles Philibert. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé en 1811.

Dojat Philibert (?). Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI (?).

Dombey André Philippe. Demeurant à Pont-de-Veyle. Procureur « *mangeur des laboureurs est un fanatique et fameux égoïste et n'a rien fait pour la Révolution* »³². Il a le droit de vote en l'an VI.

Dombey Charles. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dombey Claude Marie François, né en 1756. Sait écrire. Médecin. Premier syndic de Pont-de-Veyle. Il porte plainte, le 17 février 1786, auprès du baron de Breteuil contre les incursions réitérées de Tardy, juge, à Pont-de-Veyle, au mépris des arrêts obtenus contre lui et sa place. Il jouit des privilèges de la noblesse, avant 1789, sans être gentilhomme. Médecin reçu à Paris le 25 août 1777. Syndic perpétuel de Pont-de-Veyle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Il signe le procès verbal de brûlement des archives à Pont-de-Veyle, le 27 juillet 1789. Elu membre du district de Châtillon le 21 mai 1790. Inscrit comme médecin dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Nommé maire de Pont-de-Veyle par le représentant du peuple Reverchon le 3 novembre 1793. Il fait don d'une selle, d'une bride, d'une paire de botte et d'une culotte de peau, le 19 ventôse an II, pour la cavalerie de la République. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un

³² Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Elu membre du bureau de la maison d'hospice de Pont-de-Veyle, le 29 brumaire an IV. Il a le droit de vote en l'an VI. Conseiller d'arrondissement sous le 1^{er} Empire. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806. Nommé correspondant pour les épidémies dans le canton de Pont-de-Veyle, le 23 juillet 1807. Nommé par le préfet de l'Ain, le 15 juillet 1811, pour procéder à l'inoculation de la vaccine dans le canton de Pont-de-Veyle. Maire de Pont-de-Veyle le 14 juin 1815 (?). Il décède en 1831.

Dombey François Marie, né en 1746 à Pont-de-Veyle. Curé. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 18 pluviôse an II. Il se marie. Propriétaire à Pont-de-Veyle sous le 1^{er} Empire. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Dombey Jean Philibert. Sait signer. Notaire avant 1789. Une ordonnance est prise en 1769 pour la translation de son office de notaire à Pont-de-Veyle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dombey Jean Philibert Charles, né en 1766 à Pont-de-Veyle. Curé. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 15 pluviôse an II.

Dommartin Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Notable (?). « *Modéré et patriote de 1793 le bougre* »³³ (?). Il a le droit de vote en l'an VI.

Dommartin Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Marchand avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Il signe le procès verbal de brûlement des archives à Pont-de-Veyle, le 27 juillet 1789. Nommé lieutenant de grenadiers du 3^e bataillon de l'Ain en 1793. Blessé, il obtient un congé absolu le 22 Prairial an II et se retire à Pont-de-Veyle, où suivant la loi du 16 Mars 1792, il a droit à une pension annuelle de 600 livres. Il est inscrit sur le registre des volontaires blessés du district de Châtillon. Le 25 fructidor an II, il reçoit un mandat de 150 livres pour le paiement de trois mois de sa pension. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le

³³ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Employé comme surnuméraire à la régie de Pont-de-Veyle sous le Directoire. « *Son civisme est toujours le même que celui qu'il a annoncé en s'engageant volontairement... nous le tenons pour un bon républicain* »³⁴. Le maire de Chalamont le désigne pour la décoration du Lys au début de la Seconde Restauration.

Doret Philibert. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Doriac Pierre. Ferblantier demeurant à Pont-de-Veyle. Terroriste. Exclue de la Garde Nationale le 17 floréal an III. Désarmé le 17 floréal an III on lui retire deux piques.

Dray Jean Philibert. Concierge des maisons d'arrêt demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Très peu de chose et une médiocre valeur* »³⁵. Il a le droit de vote en l'an VI.

Druguet Thomas. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Duby François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Duc Jean Baptiste. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Duchamboud Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Duchât Louis, né en 1757. Cordonnier demeurant à Pont-de-Veyle. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II, « *bon* »³⁶. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Dénoncé au commissaire séquestre du district de Châtillon, le 29 ventôse an III, par la municipalité de Pont-de-Veyle. Mis sous mandat d'arrêt par la municipalité de Pont-de-Veyle après le 9 thermidor an II, il prend la fuite. Suspecté d'être partisan des terroristes. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « *encore avec un air menaçant, ... cherchant... à faire renaître le régime de la Terreur* » et boire « *à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France)* »³⁷. Il se soustrait à l'arrestation en s'enfuit.

³⁴ Certificat de civisme de Dommartin, n.d. A.D. Ain 12L61.

³⁵ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

³⁶ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

³⁷ Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 141.



Ducoté Etienne. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Ducy. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain.

Duma Philibert. Sait écrire. Bourgeois vivant de ses rentes avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain.

Dumas Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dumas Claude Alexandre aîné. Sait écrire. Il jouit des privilèges de la noblesse, avant 1789, sans être gentilhomme. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Capitaine de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Procureur de la commune de Pont-de-Veyle. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, le 19 frimaire an II. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II. Son fils, Léonard Anne le 27 prairial an II, est désigné par le district de Châtillon, sur l'avis de la société populaire de Pont-de-Veyle pour être élève à l'Ecole de Mars. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI. Nommé adjoint de la municipalité de Pont-de-Veyle le 29 messidor an VIII. Il dénonce le prêtre réfractaire Favier dit Michon au préfet de l'Ain, le 8 germinal an VIII. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle le 12 thermidor an VIII. Adjoint de la municipalité en l'an X. Notaire à Pont-de-Veyle jusqu'en 1819.

Dumas Jean Paul. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Propriétaire demeurant à Pont-de-Veyle sous le 1^{er} Empire. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Dumas Paul (?). Gendarme. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Sous adjudant de la Garde Nationale Sédentaire de Pont-de-Veyle en l'an IV (?). Il prête le serment de haine à la royauté, le 10 pluviôse an IV (?). Il a le droit de vote en l'an VI (?).

Dumas Philibert. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Dunieres Barthélemy César. Marchand drapier. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Mauvais patriote* »³⁸. Elu adjoint municipal de la commune, le 5 frimaire an IV, il prête serment. Commissaire de la municipalité, le 15 nivôse an IV, pour se rendre à Châtillon récupérer les papiers afférents à la municipalité de canton de Pont-de-Veyle. Nommé adjoint de la commune, il est installé le 1^{er} floréal an VI. Il a le droit de vote en l'an VI. En retard de fournir une réquisition d'avoine en l'an VIII, deux garnisaires sont envoyés chez lui par l'adjoint de la commune de Saint-Jean-sur-Veyle. Il envoie loger els deux garnisaires loger à l'auberge de Janin et refuse de payer leur séjour sous prétexte qu'entre temps, il a livré la réquisition.

Dupré Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Enarrassin. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Esdan mademoiselle. Faiseuse de mode demeurant à Pont-de-Veyle. Elle fabrique les cocardes de la garde nationale de Pont-de-Veyle, le 24 juillet 1790.

Faussemagne Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il entre comme volontaire au 4^e bataillon de l'Ain le 12 août 1792. Il reçoit un certificat de bons services le 22 ventôse an II d'Annecy. Mis en détention le 8 prairial an V à la prison de Pont-de-Veyle. Il est libéré le 10 prairial an V.

Fevellas Louis. Sait écrire. Marchand avant 1789. Parent de Fevelas, secrétaire de Gouly. En correspondance avec le conventionnel Deydier. Il fait don d'une selle, une bride et une paire de Botte, le 19 ventôse an II, pour la cavalerie de la République. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Adjudant de bataillon de la Garde Nationale

³⁸

Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.



Sédentaire de Pont-de-Veyle en l'an IV. Il prête le serment de haine à la royauté, le 10 pluviôse an IV. Il a le droit de vote en l'an VI.

Figuière Joseph. Sait écrire. Chapelier. « *Mouchard de l'aristocratie* »³⁹. Membre du comité de surveillance de Pont-de-Veyle en prairial an II. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Chargé par le représentant Méaulle, le 8 messidor an II, de lui fournir des instructions sur le civisme des Membres de la société populaire de Pont-de-Veyle. Il dépense 42 livres pour une commission à Bourg. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Lieutenant de la Garde Nationale Sédentaire de Pont-de-Veyle en l'an IV. Il prête le serment de haine à la royauté, le 10 pluviôse an IV.

Filiol Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Folliard Raymond. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Foulloux Claude. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Fournet. Facteur. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Modéré* »⁴⁰.

Fournier Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Fournier Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Fournier Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Fournier Nicolas. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Fourry Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Garlon Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Garlon Etienne. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gatheron Paul. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Geffet Pierre, né à Pont-de-Veyle. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Il entre au 3^e bataillon de l'Ain le 1^{er} mai 1793. Il est fait

prisonnier, le 4 prairial an II à l'affaire de Kaiserslautern. Il reçoit un certificat de civisme le 30 thermidor an II à Pellingen.

Genet Gilbert. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangélé en 1811.

Geret Antoine, né à Pont-de-Veyle. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Il sert comme tambour à la 2^e compagnie du 9^e bataillon de l'Ain. Il reçoit un certificat de civisme et de bons services le 23 ventôse an II de Grenoble. Il reçoit un certificat de bons services le 13 prairial an II à Carouges.

Geret Claude Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Geret Joseph. Sait signer. Commissaire de la société, le 9 nivôse an II, pour trouver un local de réunion. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Germain père. Charpentier. Notable, « *hors d'usage* »⁴¹.

Germain. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Membre de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle en l'an II. Commissaire de la société, le 9 nivôse an II, pour trouver un local de réunion.

Girard Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Givord Pierre. Sait signer. Epicier. Membre de la compagnie de l'Arcangélé de Pont-de-Veyle en 1780. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II. « *Négligeant, indiscret, hué* »⁴². Epuré du comité de surveillance de Pont-de-Veyle, le 27 germinal an II pour cause de parenté. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Terroriste, désarmé le 17 floréal an III. Tardy lui enlève, le 17 floréal an III, un fusil et deux passeports. Il a le

³⁹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴⁰ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴² Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

droit de vote en l'an VI. Sous-lieutenant de la compagnie de l'Arcangelé en 1811.

Goillet. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Gonnard Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gonod. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Goutte Baron François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Goyon Antoine fils. Sait écrire. (Voir *Crottet*). Domestique demeurant à Laiz en 1762. Laboureur en 1789. Il est chargé de porter les cahiers de doléances de Crottet en 1789. Maire de Crottet de 1790 à 1791. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il décède au hameau des Caillets le 4 juin 1810.

Goyon Benoît (?). Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI (?).

Goyon Benoît Joseph (?). Sait écrire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI (?).

Goyon Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Goyon François. Cultivateur demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Franc égoïste* »⁴³. Il a le droit de vote en l'an VI.

Goyon Jacques, né en 1769 à Pont-de-Veyle. Sait écrire. Il sert de 1786 à 1791 à Artois Cavalerie. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Il est élu sous lieutenant de la 1^{ère} compagnie du 3^e bataillon de volontaires de l'Ain le 12 décembre 1791. Il reçoit un certificat de bons services le 8 septembre 1793 à Wissembourg. Il est

toujours à son poste en pluviôse an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain.

Goyon Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grandjean Eusèbe. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Granger Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grassard Jacques. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 5 thermidor an V.

Greffet Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Greffet Jacques. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Gresle Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grillet Amable, né en 1735. Demeurant à Corsan depuis 1780. Il déménage à Pont-de-Veyle en 1789. Tanneur demeurant à Pont-de-Veyle. Notable de Pont-de-Veyle en 1790. Agent militaire en 1793 pour emmener les volontaires à la frontière. Elu capitaine de la 3^e compagnie de la Garde Nationale jusqu'en octobre 1793. Fondateur de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle le 3 octobre 1793. C'est chez lui que se réunit la société populaire. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. Il se rend deux fois auprès du représentant Reverchon. Président du comité de surveillance en germinal an II. « *Incapable d'occuper place, foutre* »⁴⁴. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Dénoncé à la société populaire, le 21 thermidor an II, par le comité de surveillance. Dénonce, le 23 thermidor an II, au comité de surveillance le fait d'alerter les personnes mises sous mandat d'arrêt. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. terroriste, désarmé le 17 floréal an III. Tardy lui enlève, le 17 floréal an III, ces deux passeports et son certificat de civisme. Il envoie un mémoire justificatif à la municipalité de Pont-de-Veyle, le 15 prairial an III, pour expliquer qu'il n'a « *jamais été du parti des bourges à poil* »⁴⁵.

⁴³ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴⁴ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴⁵ Lettre de Grillet, A.C. Pont-de-Veyle 88.



Grillet Etienne. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Grossi François Raoul. Membre de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle en frimaire an II : « *cy-devant commissaire de Capet, peut s'aller faire foutre* »⁴⁶. Auteur d'une motion sur le serment d'admission à la société des sans-culottes de Belley, le 18 frimaire an II. Commissaire de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle, le 14 nivôse an II, pour demander à la municipalité de faire réparer la salle du tribunal qui sert aussi à la société. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guerrier. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. Secrétaire de la société en fructidor an II.

Guérin Jean. Taillandier demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guérin Jean Claude. Sait écrire. Artiste vétérinaire. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 31 mai 1780 (?). Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Notable de Pont-de-Veyle. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, le 19 frimaire an II. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Elu membre du bureau de la maison d'hospice de Pont-de-Veyle, le 29 brumaire an IV. Commissaire de la municipalité de canton de Pont-de-Veyle, le 12 floréal an IV, pour désigner trois chevaux pour le service de l'armée des Alpes. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle le 12 thermidor an VIII. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle en 1816. La députation de Pont-de-Veyle le désigne pour la décoration du Lys au début de la Seconde Restauration.

Guérrin Jean. Cordonnier demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guérrin Jean Claude. Huissier demeurant à Pont-de-Veyle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville (?). Il a le droit de vote en l'an VI.

Guérrin Michel. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guillard Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guillermin Charles Philibert. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Commissaire à terriers. Officier municipal de Bâgé. « *Nous le traitons de modérantisme et de patriote de 1790...foutre* »⁴⁷. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guillermin Jean. Cloutier demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guillermin Pierre. Chapelier demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Guillon fille. Partisane des terroristes. Elle dénonce ces anciens collègues au comité de surveillance du district de Châtillon les 30 pluviôse, 3 et 8 ventôse an III.

Guillon Noël, né à Pont-de-Veyle. Il sert comme tambour à la 4^e compagnie du 9^e bataillon de l'Ain. il reçoit un certificat de bons services le 12 floréal an II de Carouge.

Hauteroche. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle (?). « *Grand couillon* »⁴⁸.

Hollier Charles, né le 15 septembre 1755 à Pont-de-Veyle. Sait écrire. Beau frère de Tardy, dont il a épousé la sœur, Antoinette. Avocat depuis 1780. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II : « *orateur a influencé l'esprit public* »⁴⁹. Président de la société en frimaire an II. Président de la société en fructidor an II. Commissaire auprès de la municipalité pour annoncer la chute de Toulon le 4 nivôse an II. Il est désigné par le terme de sans-culotte dans les registres de la société alors que ses collègues ne reçoivent seulement celui de citoyen⁵⁰. Se plaint, le 23 pluviôse an II à la société des sans-culottes de Bourg d'une lettre envoyé à la société de Pont-de-Veyle par le comité de surveillance de Bourg réclamant l'épuration de douze membres. Demande à la société de Pont-de-Veyle, le maintien en détention à Bourg, de Perotte, le 4 messidor an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Membre de la municipalité de canton de

⁴⁶ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴⁷ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴⁸ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁴⁹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁵⁰ Extrait des séances de la société populaire de Pont-de-Veyle, 4 messidor an II, A.C.Pont-de-Veyle, carton 89.

Pont-de-Veyle le 12 novembre 1795. Annonce à l'administration du département de l'Ain, le 5 floréal an IV, que malgré les menaces, il est impossible d'effectuer en totalité la réquisition de foin et pailles. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du Conseil Général de l'Ain du 15 messidor an VIII à 1821. Maire de Pont-de-Veyle du 22 floréal an VIII au 29 messidor an VIII. Membre du conseil de préfecture en l'an VIII. Nommé maire de Pont-de-Veyle le 9 thermidor an VIII à 1814. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806. Sa fortune est évaluée à 3 000 francs en 1810. Maire en 1815, démissionné le 14 juin. Maire de Pont-de-Veyle le 4 juillet 1815. Il démissionne le 4 septembre 1815.

Houaneth. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain.

Jaillard Charles, né en 1757. Sait écrire. Tailleur d'habits. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II : « bon »⁵¹. Chargé par le représentant Méaulle, le 8 messidor an II, de lui fournir des instructions sur le civisme des Membres de la société populaire de Pont-de-Veyle. Il dépense 42 livres pour une commission à Bourg. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Dénoncé au commissaire séquestrateur du district de Châtillon, le 29 ventôse an III, par la municipalité de Pont-de-Veyle. Mis sous mandat d'arrêt par la municipalité de Pont-de-Veyle après le 9 thermidor an II, il prend la fuite. Suspecté d'être partisan des terroristes. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « encore avec un air menaçant, ... cherchant... à faire renâître le régime de la Terreur » et boire « à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France) »⁵². Il se soustrait à l'arrestation et s'enfuit.

Janin Claude. Membre de la compagnie de l'Arcangelé de Pont-de-Veyle en 1780. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Janin Léonard. Membre de la compagnie de l'Arcangelé de Pont-de-Veyle en 1780. Elu porte-étendard de la compagnie le 15 mai 1780. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Nommé garde étalon le 31 mars 1807 (?).

Janin Louis. Sait signer. Aubergiste. Membre de la compagnie de l'Arcangelé de Pont-de-Veyle en 1780. Elu major de la compagnie le 15 mai 1780. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Il achète une chaise provenant de l'église de Pont-de-Veyle, le 30 pluviôse an II. Il fait don d'une selle et d'une bride, le 19 ventôse an II, pour la cavalerie de la République. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. « Modéré »⁵³. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle le 12 thermidor an VIII. Il loge deux garnisaires qui devaient être aux frais de Dunières, en retard de versement d'avoines.

Jolly François. Tissier demeurant à Pont-de-Veyle. Il achète une chaise provenant de l'église de Pont-de-Veyle, le 30 pluviôse an II. terroriste, désarmé le 17 floréal an III. Tardy lui enlève, le 17 floréal an III, ces trois passeports et son certificat de la société populaire. Il a le droit de vote en l'an VI.

Jourdan Jacques. Sait écrire. Bourgeois vivant de ses rentes avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Fondateur de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle le 3 octobre 1793. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Jourdan Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Jourdan Raymond. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Journet François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Laffond Jacques père. Sait écrire. Membre de la compagnie de l'Arcangelé de Pont-de-Veyle en 1780. Elu capitaine de la compagnie le 15 mai

⁵¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁵² Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 141.

⁵³ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

1780. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. Président de la société populaire en messidor an II. Membre du comité de surveillance de Pont-de-Veyle en messidor an II. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il demande à la municipalité de Pont-de-Veyle, le 22 messidor an III, un extrait du procès verbal de l'arrestation de son fils, pour obtenir sa liberté. Il a le droit de vote en l'an VI.

Laffond Benoît. Perruquier demeurant à Pont-de-Veyle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Notable, « nous le connaissons pour un bon bougre à poil »⁵⁴. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II. Il achète deux chaises provenant de l'église de Pont-de-Veyle, le 30 pluviôse an II. Nommé pour procéder au partage des communaux de Châtillon le 6 messidor an II (?). Terroriste. Mis en état d'arrestation le 2 ventôse an III. Il dénonce ces anciens collègues au comité de surveillance du district de Châtillon les 30 pluviôse, 3 et 8 ventôse an III. Mis en liberté surveillée le 9 ventôse an III. Désarmé le 17 floréal an III.

Laffond Jean Noël. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Laffond Léonard fils. Sait écrire. Marié à Catherine Morel. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. « Sans aptitude »⁵⁵. Secrétaire du comité de surveillance en octobre 1793. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. Président de la société en germinal an II. Commissaire au séquestre. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Dénoncé au commissaire séquestrateur du district de Châtillon, le 29 ventôse an III, par la municipalité de Pont-de-Veyle. Terroriste. Il est mis en état d'arrestation par

le comité révolutionnaire du district de Châtillon, mais parvient à s'enfuir le 29 ventôse an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. terroriste, désarmé le 17 floréal an III. Il prend la fuite avec ses armes et ses papiers. Mis en état de surveillance le 11 vendémiaire an IV. Les scellés sont levés chez lui le 13 vendémiaire an IV. Greffier de la justice de paix en l'an V. Il est compris dans la loi sur les amnistiés. Il a le droit de vote en l'an VI.

Lalouette Mathieu. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Lapierre Pierre. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Maire de Pont-de-Veyle. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, le 19 frimaire an II. Il a le droit de vote en l'an VI.

Laurier Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Lormet Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Loup Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Loup Forêt Aimé. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Loup Forêt Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Lucet Jean. Aubergiste demeurant à Pont-de-Veyle. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangé le 31 mai 1780. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « Modéré »⁵⁶. Il a le droit de vote en l'an VI.

Magnon François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Maingret. (Voir Grièges). Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « Egoïste »⁵⁷.

Margue Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Margue François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Marion Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Martin de Chavaney. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Martine femme. Fréquente la société populaire de Pont-de-Veyle. « La sacré mauvaise denrée, huée, muscadine »⁵⁸.

Martine Charles Marie. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

⁵⁴ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁵⁵ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁵⁶ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁵⁷ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁵⁸ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

Massuy Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mathion Etienne, né à Pont-de-Veyle. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Il sert comme caporal au 3^e bataillon de la 22^e demi-brigade. Il reçoit un certificat de civisme, d'Escarena, le 19 ventôse an II.

Mechin Jean François, né à Pont-de-Veyle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Soutient de l'aristocratie* »⁵⁹. Il sert comme volontaire à la 1^{ère} compagnie du 9^e bataillon de l'Ain. Il reçoit un certificat de civisme et de bons services le 6 frimaire an III de l'Isle sur le Rhin.

Méchin Philibert. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mermard Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Meunier Jean Baptiste. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Meyssonnier Benoît. Toilier demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Rapporteur fanatique* »⁶⁰. Il a le droit de vote en l'an VI.

Michaud Denis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Michelet Benoît. Serrurier demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Franc fanatique* »⁶¹. Il a le droit de vote en l'an VI.

Miguel Claude. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI.

Milliet Jean Baptiste. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Moiroux Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Monnier Barthélemy. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Montluzin Jean Baptiste. Seigneur du Sauzay. Conseiller au bailliage de Bourg le 4 juillet 1776. Commandant du bataillon de Bresse. Chevalier de St Louis. Administrateur du district de Châtillon en 1791. Commissaire au tribunal de Pont-de-Veyle le

23 septembre 1792. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle (?). « *n'a rien fait pour la Révolution* »⁶². Officier municipal de Pont-de-Veyle en l'an IV. Il dresse le procès verbal de levée de scellés des affaires de Laffond fils, le 13 vendémiaire an IV. Elu agent municipal de la commune, le 5 frimaire an IV, il prête serment. Il signale les prêtres Borsat, Raffet et Feuvelas, à la municipalité de canton, le 15 germinal an IV, comme prêtres ayant jurés mais avec restriction. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle le 12 thermidor an VIII. Il fait une demande de décoration du Lys au début de la Seconde Restauration.

Montluzin Louis François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Moreau Jean Baptiste. Homme de loi demeurant à Pont-de-Veyle depuis décembre 1791. Mis en état d'arrestation le 6 avril 1793. Il adresse un mémoire justificatif au département de l'Ain en juillet 1793. Il demande à faire parti de la société populaire de Pont-de-Veyle en terme élogieux pour elle. Il a « *écrit sur le champ à Mâcon pour que l'on gravat un cachet dont (il) fait hommage à la société comme une faible marque de (son) attachement sans borne pour elle et de son ardent désir d'en être adopté* »⁶³. Membre de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle en l'an II. Il fait un discours le 10 brumaire an II, à la société populaire pour que les patriotes de la société soient plus unis. Dénoncé au Comité Central de Surveillance le 22 brumaire an II, ce dernier lui demande de se présenter à lui. Dénonce Pierre Lapierre, qui est incarcéré. Désigné par Gouly comme un « *homme suspect & incivique* »⁶⁴. Mis en arrestation par arrêté de Gouly le 27 frimaire an II. Mis en détention à Dyon. La femme Greffet de Mâcon⁶⁵ fait parvenir un mémoire justificatif contre lui le 5 ventôse an II, à la municipalité de Pont-de-Veyle. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II.

Morel Benoît, né en 1776 à Pont-de-Veyle. Cultivateur demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan,

⁵⁹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁶⁰ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁶¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁶² Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁶³ Lettre de Moreau à la société populaire de Pont-de-Veyle, n.d. A.C. Pont-de-Veyle, carton 89.

⁶⁴ Arrêté de Gouly, le 27 frimaire an II. Compte rendu du représentant du peuple Gouly à la Convention, 11 ventôse an II. Collection de l'auteur.

⁶⁵ Son mari est choisi comme cavalier de la société populaire de Mâcon.

faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Il entre à la compagnie des canonniers du 4^e bataillon de l'Ain le 13 octobre 1792. Il reçoit un certificat de bons services et de civisme le 30 floréal an II à Carouges. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Germain, né en 1769 à Pont-de-Veyle. Illettré. Il entre comme volontaire au 4^e bataillon de l'Ain le 29 juillet 1792. Il reçoit un certificat de présence le 22 ventôse an II à Annecy.

Morel Jean, né à Pont-de-Veyle. Fils de Jean et de Claudine Métroz. Marié à Jeanne Marie Meunier, veuve Rabuel. Il entre à la 1^{ère} compagnie du 3^e bataillon de l'Ain le 1^{er} mai 1793. Il reçoit un certificat de bons services le 29 octobre 1793 à Saustervergerwein. Il reçoit un certificat de civisme et de bons services le 4 messidor an II à Bliscastel. Cultivateur demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Jean. Charpentier demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Morel Joseph. Cabaretier demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Moronne Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mothion Augustin. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mothion Jean (?) fils. Il achète les objets provenant des chapelles de St Claude et de St Loup de l'église de Pont-de-Veyle, le 10 ventôse an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mothion Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mothion Philibert. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mothion Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Mouchot fille. Fréquente la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Bonne bougresse* »⁶⁶.

Nallard Mathieu. Sait écrire. Fournier demeurant à Pont-de-Veyle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Il est dénoncé par le comité de surveillance, le 21 brumaire an II, pour fixer arbitrairement le prix de cuisage des pain. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle

en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Nallard Philibert. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 3 novembre 1782. Nommé secrétaire de la compagnie de l'Arcangelé le 26 septembre 1784. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Navoret Antoine (?). Membre de la compagnie de l'Arcangelé de Pont-de-Veyle en 1780 (?). Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Boulanger demeurant à Pont-de-Veyle (?). Il est dénoncé au comité de surveillance de Pont-de-Veyle, le 16 octobre 1793 par Louis Bernardet et Jean Charmas, pour avoir vendu son pain plus cher que le prix fixé par la ville (?). Il a le droit de vote en l'an VI (?).

Navoret Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 31 mai 1780. Il a le droit de vote en l'an VI.

Neveux Etienne. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Neveux Jacques. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Niermond Jean Baptiste, né en 1750. Im 65. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI. Menuisier demeurant à Pont-de-Veyle. Il obtient un passeport pour se rendre à Londres, voir sa sœur, le 5 fructidor an X.

Noirot François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Nuguet Michel. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Nuzeret Jean Baptiste, né en 1739 à Pont-de-Veyle. Sait signer. Curé de Chaveyriat. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il signe le procès verbal de brûlement des archives à Pont-de-Veyle, le 27 juillet 1789. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission. Il abdique sa foi et se marie le 15 pluviôse an II. Il fait don de deux selles, d'une paire de bottes et d'une culotte de peau, le 19 ventôse an II, pour la cavalerie de la République. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI.

Nuzeret de Jean Philibert, né en juin 1739. Sait signer. Il entre comme cavalier au régiment d'Aquitaine en septembre 1754. Brigadier en 1757. Maréchal des logis en 1758. Cornette en mars 1759. Lieutenant en octobre 1769. Lieutenant en premier

⁶⁶ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.



au régiment d'Artois cavalerie en Juillet 1776. Il quitte le régiment en avril 1779 sur demande du ministre de la guerre. Nommé au régiment provincial d'Auxonne artillerie le 3 juin 1779. Chevalier de St Louis le 17 avril 1783. Nommé commissaire pour la levée des soldats provinciaux par l'intendant de Bourgogne Amelot de Chaillou, en septembre 1786. Colonel de la Garde Nationale de Pont-de-Veyle en juin 1789. Commandant les détachements du canton pour la fête de la fédération de Lyon en 1790. Major général des députés fédérés de l'Ain à Paris le 14 juillet 1790. Signataire d'une adresse au Roi, en 1790. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II : « *patriote de 1793, foutre* »⁶⁷. Officier municipal de Pont-de-Veyle en l'an II. Il fait don d'une mauvaise selle, le 19 ventôse an II, pour la cavalerie de la République. secrétaire de la société en messidor an II. Destitué après le 9 thermidor an II. Agriculteur demeurant à Pont-de-Veyle en l'an III. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Vice président de la société populaire. Il dresse le procès verbal de levée de scellés des affaires de Laffond fils, le 13 vendémiaire an IV. Elu membre du bureau de la maison d'hospice de Pont-de-Veyle, le 29 brumaire an IV. Chef de légion de la Garde Nationale Sédentaire de Pont-de-Veyle en l'an IV. Il prête le serment de haine à la royauté, le 10 pluviôse an IV. Il a le droit de vote en l'an VI. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806. Propriétaire demeurant à Pont-de-Veyle en 1807. Il se fait appeler Denuzeret. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement de l'arrondissement de Bourg pour le trimestre de janvier à mars 1807.

Odon Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Oret Louis. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Palanchon Antoine, né à Pont-de-Veyle. Il entre le 13 décembre 1786 au 40^e Régiment d'Infanterie de Ligne. Sergent major, il est fait prisonnier par les autrichiens mais parvient à s'évader le 16 novembre 1793. Il entre au 6^e bataillon du Bas Rhin le 9 ventôse an II. Il reçoit un certificat de bons services le 14 ventôse an II à Besançon.

Panard. Voiturier. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Dangereux par ses propos* »⁶⁸.

⁶⁷ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁶⁸ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

Paquet Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Pascal. Médecin. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville.

Passerat Urbain. Sait écrire. Perruquier. Membre de la compagnie de l'Arcangelé de Pont-de-Veyle en 1780. Elu receveur-secrétaire de la compagnie le 15 mai 1780. Il démissionne de son poste de receveur – secrétaire le 26 septembre 1784. Officier municipal. « *Reconnu pour avoir toujours fréquenté la noblesse et patriote de 1793...foutre* »⁶⁹. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Sous lieutenant de la Garde Nationale Sédentaire de Pont-de-Veyle en l'an IV. Il prête le serment de haine à la royauté, le 10 pluviôse an IV. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle le 12 thermidor an VIII.

Péguin François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Perraud. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Tient de mauvais propos, menaçant* »⁷⁰.

Perraul Benoît (?) fils. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 5 thermidor an V (?).

Perraud Michel. Tailleur demeurant à Pont-de-Veyle. Officier municipal, « *nous le connaissons pour un bon bougre à poil* »⁷¹. Le « *sans-culotte* » Perraud, propose, le 5 germinal an II, à la société populaire de Pont-de-Veyle, l'établissement d'un corps de garde mobile de la Garde Nationale pour veiller à ce que les aubergistes et cabaretiers ne vendent pas à boire et à manger les dimanches et jours de fête sauf aux étrangers. Suspecté d'être partisan des terroristes. Mis en état d'arrestation, le 9 ventôse an III pour marcher « *encore avec un air menaçant,...cherchant...à faire renaître le régime de la Terreur* » et boire « *à la santé du mois prochain (mot de ralliement de tous les terroristes de France)* »⁷². Il se soustrait à l'arrestation en

⁶⁹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁷⁰ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁷¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁷² Arrêté du comité de surveillance du district de Châtillon sur Chalaronne, 9 ventôse an III. A.D. Ain 141.

s'enfuit. Terroriste. Dénoncé au commissaire séquestrateur du district de Châtillon, le 29 ventôse an III, par la municipalité de Pont-de-Veyle. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 5 thermidor an V. Il a le droit de vote en l'an VI.

Perrchet Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Perret Jean Félix. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Perrotte Jean Claude. Il s'installe à Pont-de-Veyle le 1^{er} mai 1791. Fondateur de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle le 3 octobre 1793. Président de la société le 3 octobre 1793 et en brumaire an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle le 9 octobre 1793. Président du comité de surveillance en octobre 1793. Commissaire de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle, le 14 nivôse an II, pour demander à la municipalité de faire réparer la salle du tribunal qui sert aussi à la société. terroriste. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II. Exclut du comité de surveillance, le 18 pluviôse an II, à cause de son absence par ordre supérieur. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II. Il est incarcéré à Bourg le 5 messidor an II. Il commisionne Antoine Bataillard de Bourg, le 11 frimaire an III, pour protester contre l'apposition de scellés faite sur ses affaires et pour régler ses comptes. A l'annonce d'une hypothétique remise en liberté, la municipalité de Pont-de-Veyle écrit au Comité de Sûreté Générale à Paris pour le garder incarcéré. Le 7 nivôse an III, l'agent national du district de Châtillon demande à celui de Bourg de garder Perrotte en détention afin d'assurer « *la paix et la tranquillité* »⁷³. Il demande et obtient la levée des scellés apposés sur ses affaires, le 14 nivôse an III. Il est mis en état d'arrestation le 28 Pluviôse an III à la maison de détention des Claristes à Bourg. Le 12 germinal an III, la municipalité de Pont-de-Veyle demande au Comité de Salut Public de rapporter son arrêté de mise en libération de Pérotte. Le 20 germinal an III, le Comité de Sûreté Générale le fait mettre en prison à Bourg. Le 22 germinal an III, le Comité de Salut Public réfute l'annonce faite de sa libération par lui. Transféré à Lons-le-Saunier, il écrit à sa tante Lechat le 2 floréal an III.

Perruchet Benoît. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Bon pour lui. Hué* »⁷⁴. Il a le droit de vote en l'an VI. Chevalier -

membre de la compagnie de l'Arcangelé en 1811 (?).

Perruchet Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 5 thermidor an V. Il a le droit de vote en l'an VI.

Perrusset Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Petit Charles. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Petitjean Jean. Sait signer. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il achète la pierre des fonds baptismaux provenant de l'église de Pont-de-Veyle, le 10 ventôse an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI.

Petitjean Louis, né en 1748 à Pont de Veyle. Il entre comme volontaire à la 9^e compagnie du 4^e bataillon de l'Ain le 22 juillet 1791. Il obtient un certificat de bons services le 18 juillet 1793 à Saint-Michel. Il sert comme fusilier à la 1^{ère} compagnie du 4^e bataillon de l'Ain. Il est présent lors de la revue d'Annecy, le 21 pluviôse an II. Il obtient un certificat de présence le 21 ventôse an II à Annecy. Il reçoit un certificat de bonne conduite le 23 vendémiaire an III à Tigne. Il reçoit un second certificat de bon services le 10 pluviôse an III à Montvalaisan. Il est mis en détention, le 20 floréal an IV. Il est libéré le 21 floréal an IV. Il a le droit de vote en l'an VI.

Pitet mère. Fréquente la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Pleine de fanatique* »⁷⁵.

Pitet Paul Henri. Sait signer. Bourgeois vivant de ses rentes avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Il signe le procès verbal de brûlement des archives à Pont-de-Veyle, le 27 juillet 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. commissaire auprès de la municipalité pour annoncer la chute de Toulon le 4 nivôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle en pluviôse an II. Dénoncé comme « *modéré* »⁷⁶. Secrétaire du comité de surveillance le 26 pluviôse an II. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Elu membre du bureau de la maison d'hospice de Pont-de-Veyle, le 29 brumaire an IV. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle le 12 thermidor an VIII. Rentier à Pont-

⁷³ A.D. Ain série L.

⁷⁴ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁷⁵ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁷⁶ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

de-Veyle sous le 1^{er} Empire. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806.

Poyet Philippe. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Prieur Aimé. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Priossot Pierre. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI.

Purien. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain.

Rabuel Benoît, né à Pont-de-Veyle. Fils de Paul et de Marie Meunier. Il s'engage le 28 septembre 1791 au 1^{er} bataillon de soldats républicains de Saône et Loire. Il reçoit un certificat de civisme de son bataillon le 6 octobre 1793 au camp de Forbach. Il est à la 6^e compagnie du 3^e bataillon de la 94^e demi-brigade d'infanterie de ligne au camp de Cutry à l'armée de la Moselle en l'an II. Il reçoit un certificat de civisme le 26 prairial an II.

Rabuel Jacques, né à Pont-de-Veyle le 10 janvier 1737. Chirurgien. Maire de St Cyr sur Menthon en 1790. Membre de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle en l'an II. Président en nivôse an II. Juge de paix du canton de Pont-de-Veyle. Il décède le 17 février 1794.

Rabuel Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Raffanel Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Raffet Jacques. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Ramberton François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Raquin François. Sait signer. Marié, père de famille. Menuisier. Chevalier - membre de la compagnie de l'Arcangelé le 18 décembre 1783. Exclu de la compagnie le 3 juillet 1786 pour s'être livré « à des excès et mauvais traitements publics au pas de tirage contre différents enfants, jurant et tirant même contre eux son épée sans égard aux représentations des officiers et chevaliers de la dite compagnie »⁷⁷. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Il fabrique une hampe pour la garde nationale de Pont-de-Veyle le 19 novembre 1789. Cavalier jacobin. Il est équipé, habillé et monté par la société populaire de Pont-de-

Veyle en juillet 1793 pour partir volontairement aux frontières. Il est à Nancy en ventôse an II où il est versé dans le régiment des carabiniers. Il est mis en prison, le 2 prairial an IV. Il est libéré le 10 prairial an IV. Il a le droit de vote en l'an VI.

Regnod Serezin. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle (?). Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II.

Reyssier Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rime. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Rippe Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rivet Benoît. (Voir *Saint-Jean-sur-Veyle*). Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Fanatique modéré et égoïste finé, nué, bougre* »⁷⁸.

Rivet Jean François (?). Premier syndic. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI (?).

Robin. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rochard Jacques. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rochard Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rochefort. Femme fréquentant la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Pleine de fanatique* »⁷⁹.

Rollet dit Marat. (Voir *Bourg*). Se présente à la société de Point de Veyle le 10 brumaire an II. Il fait un discours mais refuse d'être fait Membre. Membre de la société des sans-culottes de Pont-de-Veyle le 9 frimaire an II.

Rollin Claude. Blanchisseur demeurant à Pont-de-Veyle. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle. « *Modéré* »⁸⁰. Il a le droit de vote en l'an VI.

Rollin Michel. Sait écrire. Blanchisseur. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Officier municipal de Pont-de-Veyle : « *nous le connaissons*

⁷⁷ Registre de la compagnie de l'arcangelé de Pont-de-Veyle, A.D. Ain 106J 4.

⁷⁸ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁷⁹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁸⁰ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.



pour un bon bougre à poil»⁸¹. Terroriste. Il dénonce ces anciens collègues au comité de surveillance du district de Châtillon les 30 pluviôse, 3 et 8 ventôse an III. désarmé le 17 floréal an III. Sa jument est requise pour le service de l'armée des Alpes, le 13 floréal an IV. Il a le droit de vote en l'an VI.

Roussaud Michel. Charpentier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Notable, « *par trop exact foutre* »⁸². Il a le droit de vote en l'an VI.

Rozier François. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sabatier André. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sabatier Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sadot Jean Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sadot Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sallet Benoît. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Samyon Louis. Propriétaire demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Savy. Sait signer. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Il a le droit de vote en l'an VI.

Sebois Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Suty François. Sait écrire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI.

Tardy Claude dit **Des Oures** cadet, né à Pont-de-Veyle le 3 février 1752. (Voir *Cormoranche*). Frère de Jean Philibert Tardy de la Carrière. Avocat au parlement de Paris. Nommé procureur général et spécial de la comtesse d'Esclignac pour gérer ses terres à Pont-de-Veyle le 27 juillet 1777. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Maire de

Pont-de-Veyle en mars 1790, il est réélu le 20 novembre 1791. Il fait émettre le 16 mars, 4000 billets de confiance par la commune, le 16 mars 1792. Il démissionne le 28 mars 1792 suite à son élection au tribunal du district. Destitué par le représentant Reverchon en novembre 1793. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, le 19 frimaire an II. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II. Nommé commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Pont-de-Veyle le 14 brumaire an IV. Il a le droit de vote en l'an VI. Il est rappelé à l'ordre par le commissaire du pouvoir exécutif auprès du département, le 19 pluviôse an VII, pour faire passer l'état civil. Elu électeur du canton de Pont-de-Veyle le 1^{er} germinal an VII. Il est scrutateur de l'assemblée électorale de l'an VII. Le 29 messidor an VII, le commissaire du pouvoir exécutif auprès du département lui demande de mettre des garnisaires à cheval dans son canton pour accélérer le versement des denrées dans les magasins militaires. Il décède à Bourg le 25 avril 1845.

Tardy Jean Philibert Antoine dit **de la Carrière**. (Voir *Bourg*). Juge demeurant à Pont-de-Veyle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. « *M. Durand, prévôt, avait aussi formé un parti puissant pour les environs de Bourg contre ceux des environs de Saône, contre Tardy de la Carrière de Pont-de-Veyle* »⁸³. Déclaré suspect et mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de la commune de Pont-de-Veyle, le 19 frimaire an II. Il a le droit de vote en l'an VI. Il participe aux honneurs rendus à Joubert, au Muséum des Antiques, le 19 fructidor an VII, à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur en 1810. Candidat élu de la ville de Bourg pour le corps législatif en 1812 grâce au soutien du sénateur de Saint-Martin-la-Motte : « *il m'a aidé si puissamment lors des dernières élections, de son suffrage et de son influence au Sénat* »⁸⁴. Maire de Pont-de-Veyle en 1814. Nommé commissaire de la préfecture, le 6 août 1814, afin de veiller dans le canton de Pont-de-Veyle à l'exécution des lois et arrêtés concernant l'épizootie.

Terrat Georges. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

⁸¹ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁸² Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁸³ *Anecdotes de Bresse* par Lalande, S.E.A. Ms 35.

⁸⁴ Lettre de Tardy à Roata chez le comte de Saint-Martin-de-la Motte à Paris, Pont-de-Veyle, 4 mars 1812.

Thévenet Antoine. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Tisserant Joseph. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Tondu François Philibert. Sait écrire. (Voir *Châtillon & Saint-Jean-Sur-Veyle*). Notaire à St Jean puis à Pont-de-Veyle du 10 mars 1774 au 18 juillet 1821. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Commissaire de la municipalité de canton de Pont-de-Veyle, le 27 nivôse an IV, pour se rendre à St Jean, afin de participer à la levée de l'emprunt forcé.

Toussand. Sait écrire. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents.

Trichard Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Uchard Etienne aîné. Sait écrire. Bourgeois vivant de ses rentes avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI.

Uchard François Charles. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Uchard Jérémie Bernardin. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI. Membre du conseil municipal de Pont-de-Veyle le 12 thermidor an VIII.

Uchard Jean Jacques (?). Sait signer. Il jouit des privilèges de la noblesse, avant 1789, sans être gentilhomme. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Dénoncé le 11 avril 1793 au conseil municipal de Pont-de-Veyle, par la femme Sinardet pour avoir tenue des propos inciviques (?). Il écrit le 14 avril 1793 à la municipalité de Pont-de-Veyle pour se justifier de l'accusation portée contre lui (?). Le 15 avril 1793, le conseil municipal de Pont-de-Veyle le lave de tout soupçons (?). «*Tenant grande compagnie d'un tas de viedasses qui ne valent pas plus que lui et sa clique*»⁸⁵ (?). Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une

pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Maire de Pont-de-Veyle en l'an III.

Uchard Philibert, né en 1745 à Pont-de-Veyle. Curé. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 18 pluviôse an II. Il se marie. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vachon Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Valet Paul Philibert. Notaire demeurant à Pont-de-Veyle. Député de la communauté pour le Tiers état à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vallet Charles. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vallet Claude, né en 1729 à Pont-de-Veyle. Vicaire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 15 pluviôse an II. Déclaré comme détenu par le comité de surveillance au 4 floréal an II. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vallet Mathieu, né le 25 janvier 1734 à Pont-de-Veyle. Il conçoit, avec Léonard Alban, un aérostat doté d'ailes actionnées par un moulinet et d'un gouvernail. Le 24 mai 1785, ce ballon nommé «Comte d'Artois», réalise son premier vol libre à Javel en banlieue parisienne. Ce premier vol sera suivi de nombreux autres au-dessus de Paris.

Vallet Philibert Léonard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vallet Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Verdelet Claude. Sait signer. Marchand avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Estdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Il achète une chaise provenant de l'église de Pont-de-Veyle, le 30 pluviôse an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Il a le droit de vote en l'an VI.

Verret Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Villard Jean. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

⁸⁵ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.



Villard Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Villaret fils. Fédéraliste. Il s'inscrit volontairement, le 27 juin 1793, pour aller aider le département du Jura contre les représentants en mission.

Villaret Jean-Louis, né en 1750. Sait écrire. Père de 3 enfants. Un des ses fils, volontaire, meurt à l'armée des Pyrénées Orientales. Maréchal demeurant à Pont-de-Veyle. Membre du comité de surveillance de Pont-de-Veyle le 4 nivôse an II. Dénoncé comme « *modéré* »⁸⁶ au représentant Albitte. Membre du comité de surveillance du canton de Pont-de-Veyle de messidor à fructidor an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. « *Un des plus ardent partisan du système de Terreur, et que depuis son désarmement sa conduite n'a pas changée, qu'au contraire il rassemble chez lui les femmes des terroristes frappés des mandats d'arrêt* »⁸⁷. Terroriste, désarmé le 17 floréal an III. On lui retire une lame d'épée et son fourreau le 17 floréal an III. Il écrit un mémoire justificatif en prairial an III. Il a le droit de vote en l'an VI.

Villier Benoît. Sait écrire. Greffier avant 1789. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Pont-de-Veyle, le 18 mars 1789, à l'hôtel de ville. Signataire de l'élection des députés de Pont-de-Veyle aux Etats de la province de Bresse, le 23 mars 1789. Membre de la garde nationale de Pont-de-Veyle en 1790. Il achète une cocarde tricolore à la demoiselle Esdan, faiseuse de mode, le 24 juillet 1790. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an II. « *Modéré n'a rien fait pour la Révolution* »⁸⁸. Secrétaire de la société en germinal an II. Membre de la société populaire de Pont-de-Veyle en l'an III. Signataire d'une pétition de la société populaire, le 6 ventôse an III, pour purger la société des terroristes encore présents. Signataire d'une pétition, le 11 germinal an III, pour imposer un emprunt volontaire sur les riches pour acheter du grain. Maire de Saint-Julien-sur-Veyle de 1800 à 1809.

Villier Jean Claude. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

Vivier Pierre. Demeurant à Pont-de-Veyle. Il a le droit de vote en l'an VI.

⁸⁶ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.

⁸⁷ Mémoire justificatif de Villaret. A.D. Ain série L.

⁸⁸ Lettre de neuf bons bougres de Pont-de-Veyle au commissaire Vauquoy, n.d. A.D. Ain.